

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2019

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1662)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 110

présenté par

M. Mathiasin, Mme Benin et M. Hammouche

ARTICLE 2

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« tous locaux »

les mots :

« tout local ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.